LA GAZETTE CUZACOISE



Le Mot du Maire

Depuis la réfection de la chaussée aux abords de l'école, de nombreux enfants viennent s'exercer au roller, vélo et autres véhicules roulants...

Hélas, quelques utilisateurs de quads et motos auraient tendance à utiliser cette voie comme une piste d'entraînement...

Compte tenu des nuisances sonores d'une part, de la perspective de détérioration des revêtements et de l'environnement d'autre part, le Conseil Municipal a décidé de prendre un Arrêté pour interdire la circulation des quads et des motos sur la Place de la Liberté : Eglise, Ecole et Mairie.

Naturellement, la circulation sur la rue de l'Eglise reste autorisée!

PÔLE MULTIMEDIA

La bibliothèque et le pôle multimédia sont de nouveau ouverts au public :

les jeudis de 15 à 17h et vendredis de 14h30 à 17h.

Les bénévoles vous attendent si vous désirez emprunter des ouvrages ou pour vous dispenser des conseils en informatique! L'adhésion est gratuite!

Lors de votre visite, vous pouvez également utiliser les ordinateurs à votre disposition pour accéder au site Internet de la commune :

www.cuzac.fr

ADRESSAGE

Avoir une adresse précise, afin de faciliter les interventions des services de secours, les services de livraison et la souscription des abonnements à la fibre, devient indispensable !

Nous avons sollicité les services du Syndicat Départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot pour nous assister dans ces travaux.

Le chantier comprend 4 étapes :

- La réalisation d'un état des lieux qui consiste à repérer et à nommer toutes les voies desservant les habitations et les entreprises sur la commune,
- La validation du nommage des voies,
- La numérotation métrique des voies,
- L'information et l'envoi des données aux partenaires.

A ce jour, toutes les voies ont été nommées. Nous prévoyons environ 6 mois pour ce chantier...

ETAT CIVIL

Naissance: Marius LEUYCKS, le 7/09/2020

Mariage : Fatima HAMDI et Olivier DARROUX, Le 6/04/2021

Décès : Anna LEYGUES ép Fournanty, le6/09/2020 Louis FERRAND, le 26/10/2020 Pierrette ESPINASSE, le 5/01/2021

CEREMONIE du 8 MAI 1945

L'hommage sera rendu le samedi 8 mai à 11h en présence des Conseillers Municipaux.

Toutefois, en fonction des recommandations Préfectorales, la présence de la population pourrait être envisagée...

PERMANENCE ELECTORALE

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie ou par internet jusqu'au 14 MAI inclus pour les Elections Régionales et Départementales qui auront lieu les 20 et 27 JUIN 2021..

Une permanence sera assurée à la Mairie le vendredi 14 MAI de 14 à 16 heures.

GRANGE, rue du LEVANT. Le chantier est retardé!

Les travaux de démolition effectués en décembre ont été suspendus lorsque l'entreprise Lac a constaté que le bâtiment avoisinant ne présentait pas de mur porteur dans son emprise et que la charpente du bâti s'appuyait sur ce mur.

L'arrêt du chantier a aussitôt été prononcé dans l'attente de réaliser un relevé contradictoire. Des bâches de protection et l'étaiement de l'ensemble ont été mis en place par l'entreprise Lac.

Différents experts examinent la situation et leurs conclusions détermineront la date de reprise des travaux.

ASSAINISSEMENT

Modification de la gestion des boues : Jusqu'à présent, Marcel Dournes assurait avec efficacité la gestion de la collecte et l'épandage des boues produites à la station d'épuration.

En fonction de nouvelles normes, ces boues doivent maintenant être collectées, transportées, analysées et traitées par un service compétent.

La commune a choisi de retenir les services du SYDED du LOT pour exercer la collecte, le transport, l'analyse et le mode d'élimination des boues produites dans le cadre de l'assainissement collectif. Ce service a un coût annuel prévisionnel de 3000 euros.

D'autre part, suite au contrôle quinquennal de la police de l'eau, divers travaux doivent impérativement être effectués, notamment la mise en place d'un service de télésurveillance.

Pour faire face à ces nouvelles dépenses, le Conseil a pris la décision d'augmenter les tarifs assainissement dès 2021 : Le montant de l'abonnement passera de 50 à 55 euros,

Le mètre cube consommé passera de 0,70 à 0,73 euros, La taxe de raccordement est maintenue à 1000 euros.

TAILLE DES VEGETAUX

<u>Comme chaque année</u>, la Mairie rappelle que les propriétaires riverains des voies départementales (à l'intérieur des Bourgs), des voies communales et des voies rurales sont tenus de tailler les haies en limite de propriété et de couper les branches des arbres en surplomb de ces voies.

Après avertissement, la Commune peut faire effectuer cette taille au frais des propriétaires concernés.

BLOC NOTE des ASSOCIATIONS

▶ Comité des Fêtes :

La Fête Votive aura lieu autour du dernier week-end de juillet si la situation sanitaire le permet.